

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un du mois de septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Andras, sous la présidence de Michel CLEYET-MERLE Maire.

Présents : Michel CLEYET-MERLE, Michel POLAUD, Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX, Michel LANFRAY, André MOREL-QUERON, Didier JULLIAN-DESAYES, Jean Dominique PESCHE, Jean-Marc PUJOLREU, Bernadette GUINET.

Absents : Philippe DECOSSE, Magali MARION (pouvoir à Michel LANFRAY), Nicolas DEFRANCE (pouvoir à Michel CLEYET-MERLE), Fabien TERRAZ, Laëtitia GUILLAUME et Yannick ANSEL (arrivé à 20h32, reparti à 21h15 et revenu à 22h30) excusés

Secrétaire de séance : Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX

Le PV du Conseil Municipal du 17/07/2023 est approuvé à l'unanimité.

1- FINANCES

1.1 Décision modificative du budget - Délibération

Le Maire explique à l'assemblée qu'il convient d'effectuer des virements de crédits afin d'effectuer les mouvements comptables relatifs à la hausse de la taxe d'habitation.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

DECIDE les virements de crédits suivants :

OBJET DES DEPENSES/RECETTES	+			-		
	Chapitre et article	Sommes		Chapitre et article	Sommes	
Dépenses imprévues				022	763	00
Autres contributions	7391178	763	00			
TOTAL		763	00		763	00

DEMANDE au Maire de bien vouloir effectuer les opérations nécessaires.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 09

Suffrages exprimés : 11

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstentions : 0

2.2 Participation statutaire hors gémapl au Syndicat Mixte EPAGE Bourbre - Délibération

Le Maire présente la facture du Syndicat Mixte de la Bourbre récemment EPAGE de la Bourbre relative à la participation statutaire 2023 hors GEMAPI d'un montant de 306,85 €. Il précise que ce montant n'était pas connu lors du vote du budget primitif 2023 mais qu'une somme a été provisionnée au compte 65548 en non affecté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de s'acquitter de la participation statutaire 2023 hors GEMAPI d'un montant de 306,85 € auprès du Syndicat Mixte EPAGE de la Bourbre.

AUTORISE le Maire à effectuer les opérations comptables nécessaires.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 09

Suffrages exprimés : 11

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstentions : 0

2.3 Annulation du titre de location des 26 et 27 août 2023 à la salle des fêtes - Délibération

Le Maire explique que M. Denis DAUL a loué la salle des fêtes le 26-27 août 2023 mais qu'il est décédé le 11 août, avant d'avoir payé le montant de la location s'élevant à 490 € ; sa veuve, Sandrine Le Banner Daul, écrit être sans ressources et ne pas pouvoir s'acquitter de cette facture.

Le maire demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :
Vu les conditions exceptionnelles,

DECIDE d'annuler le titre émis au titre de la location de la salle des fêtes des 26 et 27 août 2023 au nom de Denis DAUL.

AUTORISE le Maire à effectuer l'annulation du titre déjà émis.

Membres en exercice : 15
Vote pour : 11

Membres présents : 09
Vote contre : 0

Suffrages exprimés : 11
Abstentions : 0

2.4 Demande de subvention exceptionnelle de Familles Rurales

Le Maire explique que Familles Rurales association vallée de la Bourbre fête ses 60 ans d'existence le 30 septembre 2023 et demande une subvention exceptionnelle afin de financer les festivités. Il demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

Considérant que la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné finance cette manifestation

REFUSE à l'unanimité de verser une subvention à Familles Rurales association vallée de la Bourbre pour la fête de ses 60 ans d'existence

Membres en exercice : 15
Vote pour : 0

Membres présents : 09
Vote contre : 11

Suffrages exprimés : 11
Abstentions : 0

2.5 Remboursement de facture à Michel LANFRAY - Délibération

Le Maire explique que Michel LANFRAY a acquis pour les besoins de la commune une lame de débroussailleuse à un prix réduit à l'occasion de la Foire de Beaucroissant, qu'il a payé 20 € sur ses fonds propres. Il en demande le remboursement sur présentation d'une facture. Le maire demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de rembourser 20 € à Michel LANFRAY pour l'achat d'une lame de débroussailleuse sur présentation de la facture.

AUTORISE le Maire à mandater la dépense.

Membres en exercice : 15
Vote pour : 11

Membres présents : 09
Vote contre : 0

Suffrages exprimés : 11
Abstentions : 0

2.6 Divers

Le Maire fait le point sur l'avancement du dossier de révision du loyer et du bail de GNG Viandes. Une réunion est fixée en octobre pour finaliser les termes du bail.

2- URBANISME

3.1 Opération d'Aménagement et de Programmation

Le Maire fait le point sur l'avancement du projet.

La commune envisage d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée C 599 appartenant à M. Gaillard afin d'y réaliser un filtre planté permettant la réalisation des habitations prévues au titre de l'opération d'aménagement et de programmation.

La surface est d'environ 4800m² au tarif de 2 € le m².

L'assemblée décide à l'unanimité d'acheter ledit terrain. La délibération sera prise lorsque la surface sera connue précisément (devis des géomètres en attente).

Les différents aménageurs seront reçus prochainement par la commission d'urbanisme.

3.2 Lotissement la Perrodière

Le Maire explique qu'une recherche de solution privée est en cours pour la voirie de la tranche 1.

3.3 Divers urbanisme

Le Maire donne lecture du courrier d'André Chollat avec qui la commune a un litige pour une construction édifiée illégalement. Un rendez-vous sera fixé prochainement avec lui en présence du responsable urbanisme de la Communauté de Communes.

3- TRAVAUX EN COURS ET PROJETS

3.1 Salle des fêtes : connexion au réseau de chaleur de l'école

L'électricien doit finaliser l'installation ; il convient de demander au plombier de réaliser les essais avant la saison de chauffe.

3.2 Eglise clocher

Les travaux de consolidation de la corniche ont été réalisés par l'entreprise Bourjal. Le maître d'oeuvre présentera prochainement un devis chiffré des travaux.

3.3 Croix du cimetière

Un chiffrage en corten va être réalisé.

3.4 Stèle d'hommage à Christian Vieux-Melchior

Le projet a été présenté à la famille. Suite à ses remarques l'assemblée décide que la plaque sera posée près de l'entrée de la mairie sous l'auvent.

3.5 Circulation

Des riverains se plaignent de la circulation importante, notamment des poids lourds, Rue de Maupassant et Route du Vieux St-Ondras, les véhicules étant guidés par les GPS.

Afin de sécuriser la circulation aux carrefours et de diminuer les nuisances des riverains, le maire suggère de réduire le flux des véhicules de transit en mettant la Rue de Maupassant en sens interdit dans les deux sens.

La commission voirie, présidée par le Maire, travaillera avec les entreprises de la commune utilisatrices de ces voies, et avec la commune de St-André-le-Gaz pour la rue de Maupassant.

3.6 Containers poubelles près de la salle des fêtes

Des habitants déposent leurs déchets dans les containers situés près de la salle des fêtes, or les containers sont parfois pleins et il n'y a plus de place pour les sacs des locataires de la salle des fêtes. Afin que les dépôts cessent il est proposé d'arracher la haie de thuyas et de clore l'espace.

La commission bâtiments est chargée d'étudier une solution.

3.7 Entretien du cimetière

Il est envisagé d'emprunter la machine à la commune de Virieu.

3.8 Conventions four et Moulin

Une réunion est fixée pour finaliser et signer la convention de mise à disposition du Moulin Lapérouse.

Le Maire demande l'avis de l'assemblée concernant le four ; les élus proposent de rédiger un règlement d'utilisation.

3.9 Divers

Le maire propose de fixer une journée pour réaliser les travaux qui sont en attente (affichage public, finition du massif à Vercours, implantation de la croix à la Brocardière...)

Le rendez-vous est fixé le 21 octobre à 8h à la salle des fêtes.

4- INTERCOMMUNALITE

Chantier jeune pendant les congés de la Toussaint : fixation d'un ordre de préférence entre les candidats.

Terrains non entretenus dans la zone artisanale de Buclas : le maire a chargé la Communauté de

Communes, compétente à l'intérieur du périmètre de la zone artisanale, de demander aux propriétaires d'entretenir leurs terrains afin que les graines des mauvaises herbes n'essaient pas sur les terrains voisins.

4.1 Signature de la convention redevance spéciale ordures ménagères avec le SYCLUM - Délibération

Le Maire explique que la commune s'acquitte chaque année d'une redevance au titre du ramassage de ses ordures ménagères auprès du Syndicat.

Le SICTOM de la Région de Morestel s'appelant désormais SYCLUM, la convention actuelle ne peut plus être utilisée et il est proposé d'en signer une nouvelle.

Il donne lecture du projet de convention, présente les volumes annuels et demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- ACCEPTE les termes de la convention redevance spéciale ordures ménagères avec le SYCLUM.
- AUTORISE le Maire à signer la convention initiale et les avenants à venir
- AUTORISE le Maire à mandater les dépenses correspondantes.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 09

Suffrages exprimés : 11

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstentions : 0

4.2 Modification de la liste des représentants de la commune au sein du SIVU des Ecoles de Saint-Ondras et Valencogne

Reporté à la prochaine séance.

4.3 SIVU des écoles

Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX informe l'assemblée que l'agent occupant le poste de commis de cuisine est parti en disponibilité le 11 septembre en vue d'une mutation le 10 mars 2024.

Une réorganisation des postes des agents a été effectuée afin d'optimiser le temps de travail et de réduire les coûts de personnel.

Par économie, des torchons essuie mains lavables remplacent le papier dans les classes.

Il manque une personne pour surveiller la cour 40mn le midi. En attendant de trouver quelqu'un les élus assurent le service.

Les commissions continuent leur travail de recherche des économies.

Les 9 ordinateurs des élèves sont obsolètes, un appel est lancé aux entreprises pour faire des dons.

4.4 Comptes-rendus de réunions

Didier JULLIAN-DESAYES : PDIPR

André MOREL-QUERON : commission urbanisme

5 – DIVERS

Retours sur la réunion publique du 19/7.

Jean-Marc PUJOLREU présente le nouveau site internet. Les élus lui adressent leurs remerciements pour son travail.

11 novembre : commémoration de la Première Guerre Mondiale à 10h45

12 novembre à 11h : inauguration de la stèle de Christian Vieux-Melchior.

Un groupe est constitué pour organiser les cérémonies (le maire, Brigitte, Bernadette, Michel Polaud, Philippe).

Astreintes des élus pour les locations à la salle des fêtes.

Colis de Noël : 68 colis cette année. Depuis plusieurs années le montant du colis est à 32 € et avec l'inflation les coûts de la nourriture ont augmenté. Les élus décident de mettre les produits dans un emballage kraft simple afin de réserver le maximum d'argent à l'achat des cadeaux.

Bulletin communal Saint-Honoré : les élus ont jusqu'à mi-novembre pour fournir leurs articles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le lundi 23 octobre à 20h en mairie